FICHE DE DONNEES DE SECURITE Conformément aux règlements (CE) N° 1907/2006 et CE N° 453/2010



STOP-CALCAIRE

Version précédente : 19/07/2011 Date de révision : 14/11/2016

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : STOP-CALCAIRE Autres noms : ANTI-CALCAIRE Type de produit : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée: Produit inhibiteur du calcaire pour le traitement préventif des eaux de piscine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Adresse: Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE

13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Téléphone / Fax : +33 (0)4.90.47.47.90 / +33 (0)4.90.47.95.07

Adresse E-mail: tech@mareva.fr

Pour la Suisse se référer à la section 16.2

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE: +33 (0)1.45.42.59.59 ORFILA (INRS)

+33 (0)4.91.75.25.25 Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

ALLEMAGNE: 030.19240 Giftnotruf BERLIN

SUISSE: 145 (STIZ Zürich)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Corrosion du métal Catégorie 1 H290 Irritations oculaires Catégorie 2 H319 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant (Xi) R36

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement :

Attention



Version précédente: 19/07/2011 Date de révision: 14/11/2016

Mention de danger :

H290 Peut être corrosif pour les métaux H318 Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

PBT: Pas de données vPvB: Pas de données

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identifiants	Class 67/548/CEE	ification (CE) n°1272/2008 (CLP)	%
nitrotriméthylène triphosphonique à	N°CAS:6419-19-8 N°CE:229-146-5 N°enregistrement Reach: 01-2119487988-08-XXXX	Xi R36	Met. Corr. 1 – H290 Eye Corr. 2 – H319	20 – 40 %
Soude	N°CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 N°enregistrement Reach: 01-2119457892-27-XXXX	C R35	Met. Corr. 1 – H290 Skin Corr. 1 – H314 0,5% ≤ C < 2% Eye Irrit. 2 – H319 Skin Irrit. 2 – H315	< 1 % Non classé à cette concentration

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas de contact Oter immédiatemment les vêtements et les chaussures contaminées.

avec la peau: Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.

Si la peau est irritée, consulter un médecin.

avec les yeux:

minutes minimum. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15

Rincer la bouche (si la victime est consciente). Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion:

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants.

En cas de contact

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données



Version précédente : 19/07/2011 Date de révision : 14/11/2016

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Eau, poudre d'extinction, mousse.

appropriés:

Moyens d'extinction Jet d'eau de forte puissance.

inappropriés :

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Se décompose en cas d'incendie, dégageant des fumées irritantes (monoxyde de carbone, CO₃, phosphines).

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Procédure standard pour feux d'origine chimique. Refroidir les récipients par pulvérisation d'eau.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Eviter le contact avec les yeux.
- Eviter le contact avec la peau.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles (par ex. sable, terre...).
- Transférer dans un conteneur étiqueté et étanche en vue d'une élimination conforme à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.
- Laver l'emplacement souillé à grande eau.
- Neutraliser l'eau de lavage avec du bicarbonate de soude ou de la chaux.

6.4. Références à d'autres sections

Voir section 8 pour l'équipement de protection individuelle

Voir section 13 pour l'élimination du produit

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conserver le récipient bien fermé à l'abri de la lumière et de la chaleur.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations.



Version précédente : 19/07/2011 Date de révision : 14/11/2016

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage: Conserver hermétiquement fermé dans l'emballage d'origine, dans un endroit sec, frais et ventilé.

Stocker à l'abri de la lumière et de la chaleur. Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Emballage: Matière appropriée: plastique (PE, PP).

Matière non-appropriée : Métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

SECTION 8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelles.

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Acide nitrotriméthylène triphosphonique à 50 % (ATMP)

Utilisateurs	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	9,7 mg/m ³ (SE, LT & ST)		2,75 mg/kg (SE, LT & ST)
Consommateurs	2,39 mg/m ³ (SE, LT & ST)	1,38 mg/kg (SE, LT & ST)	1,38 mg/kg (SE, LT & ST)

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEL)

	ATMP	
Eau douce :	0,46 mg/L	
Eau de mer :	0,046 mg/L	
Sédiment d'eau douce :	150 mg/kg (poids humide)	
Sédiment marin :	15 mg/kg (poids humide)	
Sol:	244 mg/kg (poids humide)	
STP:	20 mg/L	

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

- Éviter les projections

Voir mesures de protection Section 7

Équipement de protection individuelle

Protection En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle

respiratoire : et une combinaison de protection appropriées.

Protection Porter des gants appropriés pour les produits chimiques : en PVC ou autre matière plastique.

des mains : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps

de pénétration.

Protection des yeux : Lunette de sécurité à protection intégrale

Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Conformément aux règlements (CE) N° 1907/2006 et CE N° 453/2010



STOP-CALCAIRE

Version précédente : 19/07/2011 Date de révision : 14/11/2016

Mesures d'hygiène : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des

emplacements des postes de travail.

Ne pas manger, fumer ou boire pendant l'utilisation.

Se laver les mains après manipulations.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :LiquidePropriétés comburantes :Non comburantCouleur :IncolorePression de vapeur :Pas de donnéesOdeur :InodoreDensité :1,12 – 1,14pH à 25°C :2,05 – 2,2Masse volumique :Pas de données

Point de congélation : Pas de données Solubilité(s) : Soluble dans l'eau en toutes proportions

Point d'ébullition :Env. 100°cCoeff partagePas de donnéesPoint d'éclair :Non applicablen-octanol/eau :Taux d'évaporation :Pas de donnéesT°auto-inflammation :Non applicable

Inflammabilité: Non inflammable T° de décomposition: 178 °c pour la substance active

Propriétés explosives : Non explosible Viscosité : Pas de données

9.2. Autres informations

Pas de données

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Pas d'information disponible

10.2. Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- Produit acide qui réagit violemment au contact des bases (dégagement de chaleur)

10.4. Conditions à éviter

- Chaleur (T°>50°C) .

10.5. Matières incompatibles

- Métaux (désactivation du produit et dégagement possible d'hydrogène).
- Oxydants forts et alcalis

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, phosphines, oxydes de phosphore (P_O_)



Version précédente : 19/07/2011 Date de révision : 14/11/2016

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange

11.1. Toxicité aiguë

	ATMP	
Inhalation	Non applicable	
Orale	DL50 =2 910 mg/kg	
Dermale	DL50 = 6 310 mg/kg	

^{==&}gt; Le mélange n'est pas classé avec une toxicité aiguë.

11.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

11.3. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Irritant pour les yeux.

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

11.6. Cancérogénicité

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

11.7. Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition unique

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition répétée

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

11.10. Autres informations

Pas de données

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité

Nom du produit/méla	nge	Durée	Valeurs	Espèce
nitrotriméthylène triphosphonique à 50 % (ATMP)	Poisson	96 h	CL50 = 160 mg/l	Oncorhynchus mykiss
		96 h	CSEO = 23 mg/l	Oncorhynchus mykiss
	Invertébrés	48 h	CE50 = 297 mg/l	Daphnia magna
	Aquatiques	48 h	NOEC > 25 mg/l	
	Algues	96 h	CE50 = 12,0 mg/l	Selenastrum capricornutum

^{==&}gt; Le mélange n'est pas classé dangereux pour les organismes aquatiques



Version précédente : 19/07/2011 Date de révision : 14/11/2016

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

Dégradation probable dans le sol. Dégradation chimique ou physique probable dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitements des déchets

- Éliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement
- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Reverser les eaux de rinçage dans la piscine.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF NSA acide nitrotriméthylène triphosphonique)

14.3.Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, IMDG: 8

14.4. Groupe d'emballage :

ADR, IMDG:

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 2.2

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil d'IBC :

Pas de données

<u>Autre information :</u> Code Tunnel (ADR) : E

Quantités limitées: LQ = 5 L / 30 kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Conformément aux règlements (CE) N° 1907/2006 et CE N° 453/2010



STOP-CALCAIRE

Version précédente : 19/07/2011 Date de révision : 14/11/2016

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement

Directive 2008/98/CE relative aux déchets :

Applicable

Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs :

Non applicable

Règlement (UE) $n^649/2012$ – Exportations et importations de produits chimiques dangereux :

Applicable

Allemagne: N° Produktnummer: En cours

Suisse: SZID: 148134

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

R35 Provoque de graves brûlures.

R36 Irritant pour les yeux

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : MAREVA AG

Adresse: St. Alban-Vorstadt 102-PF342

CH-4013 BASEL

Téléphone / Fax : 0041.(0)613226922 / 0041.(0)613226923

Adresse E-mail: tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Version: 2.0

Cette version remplace toute version publiée à une date antérieure.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.